

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Niort  
18 rue Marcel Paul BP 8818  
79028 NIORT CEDEX 9  
SITE: [www.greffes.com/niort](http://www.greffes.com/niort)  
Infos sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) ou

CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté ATEs  
28 rue Blaise Pascal  
BP 3074  
79012 NIORT CEDEX 9

Dépôt effectué par :

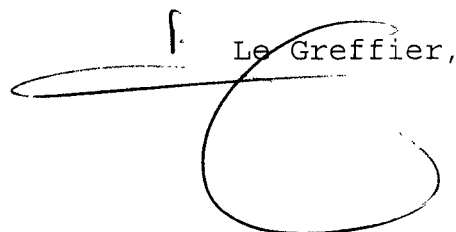
TEN FRANCE  
23 rue V Grignard  
Pôle République Secteur 2  
BP 1074  
86061 POITIERS

Numéro RCS : Niort B 391 913 043

<10878/1993B00184>

|   |                  |
|---|------------------|
| Pièces déposées le 26/01/2010   | Numéro : 3000361 |
| Décision de l'associé unique du 01/12/2009<br>- Changement de Président |                  |

Le Greffier,





**ATES**

**Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €**  
**Siège social : 28 rue Blaise Pascal - BP 3074 - 79012 NIORT**  
**RCS NIORT 391 913 043**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 1er DECEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf,  
Le 1er Décembre,

La société PLEIADE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 800 000 €, ayant son siège social 28 rue Blaise Pascal - BP 3074, 79012 NIORT CEDEX 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro 517 822 441,  
Représentée par son Gérant, Monsieur Gérard BRANCHEREAU,

Associée unique de la société ATES,

En présence de Monsieur Gérard BRANCHEREAU, Président non associé de la Société,

**A pris les décisions suivantes :**

- Constatation de la démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Gérard BRANCHEREAU, décide de nommer, à compter de ce jour, la société PLEIADE, société à responsabilité limitée au capital de 1 800 000 €, ayant son siège social 28 rue Blaise Pascal - BP 3074, 79012 NIORT CEDEX 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro 517 822 441, représentée par Monsieur Gérard BRANCHEREAU, gérant, en qualité de Président de la Société.

*BA*

## **DEUXIEME DECISION**

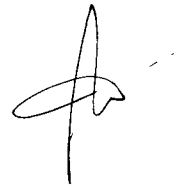
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**La SARL PLEIADE**

Monsieur Gérard BRANCHEREAU

Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'G' followed by a vertical line and a small flourish.